Pour diffusion immédiate : 28/07/2026 **GOUVERNEURE KATHY HOCHUL**

LA GOUVERNEURE HOCHUL ET LA PROCUREURE GÉNÉRALE JAMES ANNONCENT LA FINALISATION DE LA LOI SAFE FOR KIDS POUR PROTÉGER LE PROJET LES ENFANTS SUR LE NET

La version définitive de la réglementation insiste sur la nécessité pour les fournisseurs de réseaux sociaux de vérifier l'âge des utilisateurs pour arrêter les flux addictifs et l'envoi de notifications aux enfants pendant la nuit

Cette loi s'inscrit dans la continuité des initiatives pionnières de la gouverneure visant à restreindre les fils de contenus addictifs, à instaurer des garanties contre les compagnons d'IA nuisibles, à interdire les smartphones dans les écoles, à mettre en place des avertissements sur les réseaux sociaux et à protéger les enfants des prédateurs en ligne

L'État de New York a obtenu la première place du classement national en matière de législation technologique visant à assurer la sécurité des enfants en ligne

La gouverneure Kathy Hochul et la procureure générale Letitia James ont annoncé aujourd'hui la publication d'une réglementation finalisée imposant aux fournisseurs de réseaux sociaux de restreindre les flux addictifs sur leurs plateformes en conformité avec la loi Halte à l'exploitation des flux addictifs (Stop Addictive Feeds Exploitation, SAFE) pour les enfants et de protéger la santé mentale des enfants. La loi SAFE pour les enfants est une loi pionnière de l'État de New York qui impose aux fournisseurs de réseaux sociaux de limiter les contenus addictifs personnalisés par algorithme et les notifications envoyées pendant la nuit aux utilisateurs de moins de 18 ans, sauf en cas d'autorisation parentale. Les flux algorithmiques et les notifications envoyées pendant la nuit sont associés à des dépressions, de l'anxiété, des troubles de l'alimentation et du sommeil et à d'autres problèmes psychologiques chez les enfants et les adolescents. La réglementation publiée aujourd'hui définit clairement les plateformes qui doivent se soumettre aux exigences de SAFE for Kids et précise les critères pour déterminer l'âge des utilisateurs et demander l'accord parental. Cette annonce s'inscrit dans la continuité des initiatives pionnières de la gouverneure visant à restreindre les fils de contenus addictifs, à instaurer des garanties contre les compagnons d'IA nuisibles, à interdire les smartphones dans les écoles, à mettre en place des avertissements sur les réseaux sociaux et à protéger les enfants des prédateurs en ligne

« Lorsque j'ai pris mes fonctions, nos enfants étaient en proie à une crise de santé mentale de grande ampleur. En tant que première gouverneure de New York à être

aussi mère de famille, je me suis sentie dans l'obligation morale d'intervenir, **a déclaré la gouverneure Hochul**. Aujourd'hui, nous envoyons un message clair : la santé mentale de nos enfants n'est pas à vendre. J'ai promis d'agir et c'est ce que je fais avec la loi SAFE for Kids qui veillera à ce que les plateformes qui ciblent nos enfants avec des contenus addictifs en subissent légalement les conséquences. Désormais, nos enfants apprendront et grandiront, au lieu de cliquer et de scroller. »

La procureure générale Letitia James a déclaré : « La loi SAFE for Kids Act est une première à l'échelle de notre pays. Elle protège nos enfants et notre jeunesse en ligne des effets dévastateurs que peuvent avoir les réseaux sociaux lorsqu'ils échappent à tout contrôle. Cette réglementation définit des critères pour le contrôle de l'âge des utilisateurs et l'obtention de l'autorisation parentale pour garantir que les fournisseurs de réseaux sociaux font leur part et protègent les enfants sur leurs plateformes. Les jeunes sont particulièrement vulnérables aux contenus addictifs sur les réseaux sociaux et mon bureau s'engage à protéger tous les New-Yorkais des technologies pouvant être nocives et des sociétés qui tentent de profiter de leurs faiblesses. »

Les fils personnalisés par algorithme ou les flux addictifs, sont des contenus recommandés ou personnalisés envoyés aux utilisateurs à jet continu sur la base des données que la plateforme a recueillies concernant l'utilisateur. Leur objectif est d'inciter l'utilisateur à continuer à utiliser la plateforme et à y retourner régulièrement. Ces contenus qui apparaissent dans les fils addictifs proviennent souvent de comptes que l'utilisateur n'a pas choisis, ne suit pas et sont généralement affichés indépendamment de l'ordre chronologique.

On sait aujourd'hui que ces feeds addictifs entraînent un niveau d'utilisation incontrôlé des réseaux sociaux chez les mineurs et peut nuire à leur santé mentale. Des études ont, en effet, révélé que des enfants de 10 à 14 ans pouvaient développer une dépendance aux réseaux sociaux, et que, plus ils passaient du temps sur ces plateformes, plus ils risquaient de développer des problèmes de santé mentale tels que la dépression, l'anxiété et des troubles de l'alimentation et du sommeil.

La loi SAFE pour les enfants est une réponse à ces préoccupations en matière de santé mentale chez les enfants. Elle impose aux entreprises de médias sociaux de limiter les contenus addictifs accessibles aux utilisateurs de moins de 18 ans. Au lieu des flux personnalisés par défaut, générés par un algorithme et conçus pour retenir les jeunes sur la plateforme, les utilisateurs de moins de 18 ans ne verront s'afficher que des contenus provenant de comptes qu'ils suivent ou qu'ils sélectionnent eux-mêmes, présentés selon un ordre défini, par exemple dans l'ordre chronologique, à moins qu'ils n'obtiennent l'autorisation de leurs parents pour accéder à un flux susceptible de créer une dépendance. Aucun utilisateur ne pourra être exclu de la plateforme au seul motif qu'il ne souhaite pas avoir accès à des fils addictifs ou qu'il n'a pas l'autorisation parentale pour cela. Tous les utilisateurs pourront, au contraire, accéder aux contenus auxquels ils ont aujourd'hui accès. La loi interdit également aux plateformes de réseaux sociaux d'envoyer des notifications aux utilisateurs de moins de 18 ans entre 0h00 et 6h00 du matin sans le consentement des parents.

Ratifiée par la gouverneure Hochul au mois de juin 2024, la loi SAFE pour les enfants autorise le Bureau du procureur général (Office of the Attorney General, OAG) à promulguer des réglementations pratiques que les entreprises devront appliquer pour se mettre en conformité avec la loi avant qu'elle n'entre en vigueur. Il devra notamment fixer des critères pour déterminer l'âge de l'utilisateur et obtenir l'autorisation parentale. L'OAG a d'ores et déjà publié un avis de proposition de réglementation le 1er août 2024, laissant au public une période de 60 jours pour envoyer ses commentaires. La proposition de réglementation a été rendue publique pour examen le 15 septembre 2025. L'OAG s'est appuyé sur les avis du public, les études menées dans le secteur et sur sa longue expérience pour rédiger les propositions de réglementation et leur version finale.

Contrôle de l'âge

- La loi et les réglementations correspondantes imposent que les fournisseurs de réseaux sociaux s'assurent de ce que l'utilisateur est majeur avant de lui envoyer des flux algorithmiques et/ou des notifications de nuit. Pour vérifier l'âge de leurs utilisateurs, les sociétés peuvent utiliser toute méthode satisfaisant aux critères de précision et garantissant la protection des données des utilisateurs, conformément aux dispositions réglementaires. Elles peuvent donc avoir recours aux options suivantes :
    - Demander le téléversement d'une photo ou une vidéo ; ou
    - Vérifier l'adresse e-mail ou le numéro de téléphone d'un utilisateur pour croiser les informations et s'assurer ainsi de l'âge de l'utilisateur.
- Les fournisseurs de réseaux sociaux doivent proposer au moins une méthode alternative de contrôle de l'âge en complément de la demande d'une pièce d'identité officielle.
- Aucune des informations utilisées pour déterminer l'âge ou obtenir l'autorisation parentale ne doit être réutilisée à d'autres fins. Elles doivent être supprimées ou anonymisées après avoir été utilisées aux fins prévues. Les fournisseurs de réseaux sociaux sont tenus d'utiliser le minimum de données personnelles pour vérifier l'âge d'un utilisateur.
- Les utilisateurs mineurs doivent disposer d'une option leur permettant de mettre à jour leur âge sur la plateforme à partir du moment où ils ont 18 ans.
- Les fournisseurs de réseaux sociaux doivent choisir une méthode très précise de contrôle de l'âge, la tester tous les ans et conserver les résultats de ces tests pendant au moins 5 ans.

Consentement parental

- Les mineurs doivent demander expressément l'accès aux fonctionnalités interdites et accepter que leurs parents en soient informés. Tout parent souhaitant donner son consentement doit se soumettre à un contrôle de l'âge.
- La plateforme n'est pas autorisée à bloquer un utilisateur mineur de l'accès global au réseau social ou à son contenu, notamment à des recherches, pour la seule raison que lui-même ou ses parents n'ont pas donné leur consentement.
- Les parents et les utilisateurs mineurs doivent pouvoir révoquer leur consentement à tout moment.

La loi SAFE pour les enfants et les dispositions réglementaires correspondantes s'appliquent aux « plateformes en ligne à caractère addictif » qui sont définies comme des plateformes proposant du contenu généré par les utilisateurs et ayant des utilisateurs qui passent au moins 20 % de leur temps sur des fils addictifs proposés par la plateforme sur une période de six mois.

L'intégralité de la version définitive de ces réglementations peut être consultée sur le site Internet de l'OAG. Les dispositions réglementaires définitives seront publiées au registre de l'État le 29 juillet 2026. La loi SAFE pour les enfants prendra effet 180 jours plus tard, c'est-à-dire, le 25 janvier 2027.

La loi SAFE pour les enfants autorise l'OAG à intenter une action pour interdire les violations de la nouvelle loi et à demander des sanctions civiles contre les entreprises qui y contreviennent, pouvant aller jusqu'à 5 000 dollars par violation, entre autres mesures correctives.

Le sénateur Andrew Gounardes a déclaré : « J'ai fait adopter cette loi pour une raison très simple : la sécurité de nos enfants ne doit pas passer après les profits de grands groupes technologiques. La loi SAFE pour les enfants protège nos enfants des algorithmes addictifs qui les nourrissent de force de contenus qu'ils n'ont pas demandés, au détriment de leur santé mentale. Ces nouvelles réglementations donnent vie à la loi en assurant la sécurité des jeunes, tout en protégeant la vie privée des New-Yorkais sur Internet et en responsabilisant les entreprises de réseaux sociaux. Merci à la procureure générale James pour sa contribution essentielle à ce projet. Ensemble, nous construisons un monde en ligne plus sûr et plus adapté pour tous les New-Yorkais. »

La membre de l'Assemblée Nily Rozic a déclaré : « En tant que mère et que législatrice, la sécurité de nos enfants est l'une de mes priorités n^{o} 1. La version finale de la loi SAFE pour les enfants est une étape majeure pour imposer aux fournisseurs de réseaux sociaux de prendre leurs responsabilités et protéger les enfants des aspects nocifs et addictifs de ces plateformes. Je remercie la gouverneure Hochul et la procureure générale James pour leur initiative et leur souci de veiller à ce que New York continue d'être un État pionnier qui accorde toute la priorité aux familles. »

James P. Steyer, fondateur et CEO de Common Sense Media, a déclaré : « Nous saluons le fantastique travail réalisé par la procureure générale Letitia James et son

équipe pour développer la version définitive des réglementations qui permettront l'application de la loi SAFE pour les enfants. Celle-ci, tout comme les dispositions réglementaires finales correspondantes, va probablement révolutionner notre approche pour protéger nos enfants des fonctionnalités addictives des réseaux sociaux. Nous sommes profondément reconnaissants envers la gouverneure Kathy Hochul, la procureure générale James et tous les législateurs de l'État qui ont contribué à élaborer cette loi historique. New York est le premier État du pays à imposer une norme pour protéger les enfants en ligne en insistant sur la nécessité de réduire l'addiction aux flux des réseaux sociaux et en limitant les notifications tardives qui perturbent le sommeil et le bien-être des enfants. Nous avons encore beaucoup de travail devant nous pour protéger les enfants des dangers de l'IA et des réseaux sociaux, mais cette loi et ses dispositions finales sont déjà révolutionnaires. »

Julie Scelfo, fondatrice et directrice exécutive de Mothers Against Media Addiction (MAMA), a déclaré : « La loi new-yorkaise SAFE pour les enfants est la législation la plus forte jamais adoptée aux États-Unis pour protéger les enfants en ligne et veiller à ce qu'ils ne soient pas exposés à des algorithmes addictifs qui se répandent comme une traînée de poudre sur les réseaux sociaux. Ces nouvelles réglementations représentent un grand pas en avant dans l'application de cette loi historique et montrent l'exemple à d'autres États. MAMA remercie la procureure générale James et son équipe pour leur travail minutieux et novateur. En s'attaquant aux fils de réseaux sociaux addictifs et nuisibles, New York mise en priorité sur la sécurité et le bien-être de nos enfants, même si cela doit impacter les résultats financiers des géants de la tech. »

Cette annonce s'inscrit dans le prolongement des efforts déployés par la gouverneure Hochul pour lutter contre la crise de la santé mentale chez les jeunes à l'échelle de l'État et contribuer à la sécurité des enfants sur Internet. Ce travail a permis à l'État de New York de s'imposer comme un leader mondial dans la sécurisation d'un environnement en ligne plus sûr pour les enfants. Cette année, l'État de New York a obtenu la première place du classement national en matière de législation technologique visant à assurer la sécurité des enfants en ligne. En plus de la loi SAFE pour les enfants, les initiatives suivantes ont été prises :

- La loi Child Data Protection Act qui empêche les opérateurs en ligne de collecter et de monétiser les données des enfants sans leur consentement éclairé.
- La disposition législative relative aux compagnons IA, qui a mis en place des mesures de protection inédites dans le pays, redirige les conversations des utilisateurs sur l'automutilation vers des ressources en santé mentale et interrompt les comportements addictifs malsains.
- La gouverneure a également interdit le matériel pédopornographique généré par l'intelligence artificielle.
- Le programme Débranchez et jouez (Unplug and Play) qui contribue à encourager une socialisation saine et le développement des enfants en finançant des infrastructures sociales, des sites physiques tels que des terrains de jeux, des centres communautaires et des piscines, ainsi que des programmes élargis destinés aux jeunes.

- La politique new-yorkaise en faveur d'un apprentissage sans distraction (New York's Distraction Free Learning Policy), qui impose dans tout l'État des restrictions sur l'utilisation des smartphones dans les établissements scolaires de la maternelle à la terminale, du début aux fins de cours, se traduit déjà par de meilleurs résultats scolaires, un bien-être accru des élèves et un environnement scolaire plus sûr pour ces derniers.
- Le projet de loi sur les mentions d'avertissement sur les réseaux sociaux (Social Media Warning Labels bill) qui obligera les fournisseurs de réseaux sociaux à publier des avertissements sur l'impact potentiel de la plateforme sur la santé mentale.
- La loi Safe by Design Act qui protège les enfants contre les prédateurs en ligne en leur attribuant par défaut les paramètres de confidentialité les plus stricts.
- La formation Premiers soins en santé mentale pour les adolescents (Teen Mental Health First Aid) pour apprendre aux jeunes à reconnaître les symptômes les plus courants de mal-être psychologique et de toxicomanie et leur indiquer comment demander de l'aide.
- Les espaces sécurisés pour les jeunes (Youth Safe Spaces) tenus par des organisations communautaires de confiance qui offrent un environnement bienveillant où les jeunes peuvent avoir accès à des ressources en matière de bien-être mental, entretenir des relations positives avec leurs pairs et participer à des activités non cliniques.
- La campagne publique de sensibilisation « Power Down Speak Up » lancée par le Bureau de prévention de la violence domestique de l'État de New York (Office for the Prevention of Domestic Violence, OPDV) pour aider les jeunes de notre État à reconnaître la cyberintimidation et à y réagir tout en fournissant aux parents, aux éducateurs et aux forces de l'ordre des outils pour les aider à protéger la jeunesse sur le Net.
- La formation de l'OPDV intitulée « Technology-Facilitated Gender-Based Violence » (Introduction à la violence sexiste facilitée par la technologie, TFGBV) qui a déjà été suivie par plus de 4 000 jeunes, parents, éducateurs et agents des forces de l'ordre en vue de la prévention et de la prise en charge de la cyberintimidation.

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure : ny.gov/signup | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

SE DÉSABONNER
Pour vous désabonner de ce groupe de diffusion et ne plus recevoir d'e-mails dans ce cadre, veuillez envoyer un e-mail à press.release+unsubscribe@exec.ny.gov.